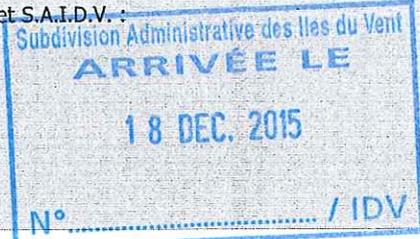




Ville de Piraé  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°135/2015 DU 09 DECEMBRE 2015

Portant approbation de la convention relative à la maîtrise d'œuvre urbaine sociale sur la R.H.I Timiona – exercice 2015

Date de convocation : 03 DECEMBRE 2015		L'an deux mille quinze, le neuf décembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.														
Date d'affichage : 03 DECEMBRE 2015																
Date d'affichage du compte-rendu : 10 DECEMBRE 2015																
Date d'affichage de la présente délibération :																
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td><b>31</b></td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td><b>31</b></td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td><b>00</b></td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td><b>00</b></td> </tr> </table>	VOTANTS	<b>31</b>	POUR	<b>31</b>	CONTRE	<b>00</b>	ABSTENTION	<b>00</b>	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>26</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>05</b></td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>26</b>	PROCURATION	<b>05</b>
VOTANTS	<b>31</b>															
POUR	<b>31</b>															
CONTRE	<b>00</b>															
ABSTENTION	<b>00</b>															
ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>															
PRESENTS	<b>26</b>															
PROCURATION	<b>05</b>															
<b>La délibération est adoptée à l'unanimité</b>																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Léon MAKE
M. Christophe TEO		X	Turere FOLIAKI
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	Rosana TEHOIRI
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

**PROJET DE DELIBERATION N° 135 /2015 DU 09.12.2015**  
**Portant approbation de la convention relative à la maîtrise d'œuvre**  
**urbaine et sociale sur la R.H.I. Timiona – exercice 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
 Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 2012-47/APF du 20 septembre 2012 portant approbation par l'Assemblée de la Polynésie française du projet de convention entre la Polynésie Française et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) représentée par le Haut-commissaire de la République française ;
- VU La convention cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale signée en 2012 ;
- VU la convention prise au titre de l'année 2014 relative à l'intervention de l'Agence nationale pour la cohésion sociale (ACSE) en Polynésie française ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 09.12.2015

<b>ADOpte A L'UNAMITE</b>	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

**ADOPTE :**

- Article 1<sup>er</sup> :** Le projet de convention de financement relative à la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale sur la RHI TIMIONA, joint à la présente délibération est approuvée.
- Article 2. :** Le coût et le plan de financement du projet définis à l'article précédent est validé comme suit :
- |   |                 |
|---|-----------------|
| - Coût global du projet :                         | 6.398.240 F.CFP |
| - Participation de l'Etat (40%) :                 | 2.559.296 F.CFP |
| - Participation de la Polynésie française (40%) : | 2.559.296 F.CFP |
| - Participation de la commune de Pirae (20%) :    | 1.279.648 F.CFP |
- Article 3. :** Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la convention de financement citée à l'article 1<sup>er</sup>.
- Article 4. :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 5. :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Le Maire, *by* Pour le maire absent,  
Le Premier Adjoint,



*Edouard Fritch*  
Mme Miriama MACE  
Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le.....18 DEC. 2015..... et publication du ....28 DEC. 2015.....



**Edouard FRITCH**  
Le Maire